ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Finistere

Question écrite n° 58811

Texte de la question

M Joseph Gourmelon appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce exterieur sur les intentions affichees par Alcatel Business Systems de proceder a des suppressions d'emplois, dont cinquante-six sur le site de Brest. Cette entreprise declare devoir s'adapter a l'evolution de ses marches. L'agglomeration brestoise doit-elle aussi s'adapter dans le meme temps a un plan de resserrement de l'outil de defense qui lui fera perdre quatre cents emplois industriels au niveau de l'arsenal ? Thomson-CSF poursuit egalement dans l'agglomeration un plan de restructuration et procede a l'essaimage d'un secteur de ses activites. Dans un tel environnement, l'usine Alcatel de Brest n'ayant pas actuellement de problemes de plan de charge, l'Etat et les services publics etant les principaux clients de ce groupe, il lui demande s'il peut intervenir pour que ce plan ne soit pas mis en oeuvre avec precipitation sans que soient explorees d'autres possibilites dans l'esprit defini recemment par le Premier ministre.

Texte de la réponse

Reponse. - La concurrence sur le marche des telecommunications d'entreprise, due a la faiblesse du niveau des investissements industriels en 1991 et au premier semestre 1992, et a la relative saturation du marche, s'est traduite par une baisse des prix significative, entrainant une forte erosion des marges dans ce secteur dont la croissance prevue a l'horizon 1995 est tres faible. la societe Alcatel Business Systems, pour rester competitive, a ete amenee a alleger ses structures et diminuer ses couts de production. Cette societe a prevu de se separer de 745 personnes entre aout 1992 et avril 1993, dont 56 sur le site de Brest (49 dans le secteur production et 7 dans les structures des autres services). La diminution de 56 emplois concernant Brest a ete en partie compensee par le recrutement le 3 janvier 1992 de 20 ingenieurs et techniciens, affectes aux etudes de nouveaux projets et aux services d'assistance technique. Le plan social mis en oeuvre, qui a ete presente en comite central d'entreprise le 13 mai 1992, permettra d'eviter les licenciements « secs », notamment en favorisant : les preretraites a cinquante-six ans et trois mois ; l'aide a la mobilite vers les autres sites d'Alcatel ou Alcatel Alsthom ; l'aide a la creation d'entreprise ou a la reprise de salaries par les entreprises exterieures ; la mise en place d'une mission emploi afin de proposer des emplois aux personnes licenciees. Des conventions de formation pour les personnes de plus de cinquante ans seront egalement proposees. Il convient egalement de noter que la situation du pole de competence de l'usine de Brest en matiere de production d'autocommutateurs demeure une constante de la strategie du groupe Alcatel Business Systems.

Données clés

Auteur : M. Gourmelon Joseph
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58811
Rubrique : Materiels electriques et electroniques
Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE58811

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2639